

## Pour la création d'archives orales

Guy THUILLIER

---

**Citer ce document / Cite this document :**

THUILLIER Guy. Pour la création d'archives orales. In: La Gazette des archives, n°92, 1976. pp. 28-32;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1976.2480>

[https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1976\\_num\\_92\\_1\\_2480](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1976_num_92_1_2480)

---

Fichier pdf généré le 12/05/2018

## II. — POUR LA CRÉATION D'ARCHIVES ORALES

Il est urgent de constituer des archives orales de la France : c'est devenu aujourd'hui une nécessité de la recherche historique. Bientôt on ne pourra plus établir une politique d'histoire dans un secteur donné sans décider d'entreprendre des enquêtes orales auprès de personnes âgées qui possèdent un savoir irremplaçable : histoire des sciences, histoire des techniques, histoire de l'enseignement, histoire de la recherche, histoire de la médecine (et de la pharmacie), histoire de la sécurité sociale, histoire de la vie quotidienne, histoire bancaire, histoire littéraire..., chacune de ces histoires suppose des *archives orales* si l'on veut saisir la réalité *vécue* du secteur, les mentalités, les gestes, les doctrines même ; l'écrit ne conserve qu'une partie du passé — la moins importante dans certains secteurs où la « pratique », la négociation ou le geste sont les choses les plus importantes. Il s'agit de *sauvegarder un passé* presque disparu, de constituer des *archives orales* avant la disparition des témoins, qu'il s'agisse d'un conseiller d'État, d'un préfet de Vichy, d'un ingénieur de Renault ou d'un médecin de campagne, il faut tenter de constituer systématiquement des *séries* d'archives orales.

I. — Sans doute les préjugés sont-ils très vivaces en un tel domaine : les historiens se méfient souvent de l'enquête orale, de la déformation des souvenirs chez le témoin, des oublis « volontaires », ils connaissent les difficultés d'interprétation de certains témoignages (par exemple, les entretiens d'un Claudel) : mais de telles difficultés ont surtout lieu quand il s'agit de témoignages portant sur la vie politique, ou sur la vie personnelle du témoin — beaucoup moins quand il s'agit d'histoire des techniques ou de la vie quotidienne (rappelons la richesse de l'enquête d'Ozouf sur la vie des instituteurs vers 1900, enquête par écrit qui aurait été certainement plus riche par oral). En fait, on n'a pas encore assez réfléchi aux méthodes de constitution des archives orales, on n'a pas encore réalisé les investissements intellectuels nécessaires : or ces archives orales supposent des « enquêtes » différentes dans leur principe et leur méthode de celles des ethnographes ou des spécialistes des arts et traditions populaires (qui ont un but précis, une grille d'interprétation, et ne cherchent guère à dater), de celles des sociologues (qui ne s'intéressent pas à l'*histoire* de l'individu et pour lesquels les documents sont exploités immédiatement), des interviews en profondeur qui

accompagnent certains sondages, ou encore des enquêtes globales « interdisciplinaires » sur un village <sup>1</sup>.

Il s'agit ici de constituer, pour un groupe-cible bien défini (par exemple les pharmaciens, ou les responsables de la sécurité sociale) une accumulation d'*archives orales*, c'est-à-dire de témoignages concernant un passé bien défini (par exemple avant 1914, ou avant 1945), en étendant cet inventaire de souvenirs sur plusieurs années. Au fond, il s'agit — pour tel ou tel groupe privilégié — d'exploiter une certaine mémoire collective et d'accumuler les documents pour les historiens futurs — sans idée d'exploitation immédiate : ce qui permet de desserrer la *contrainte* du matériau d'archives écrites, ou audio-visuelles <sup>2</sup>, en *créant* ou en inventant des archives là où, par la nature des choses, l'on ne dispose de rien, ou de presque rien, par exemple la vie d'un cabinet ministériel avant 1940 <sup>3</sup> ou la vie quotidienne d'une école normale d'instituteurs avant 1914. Or, très souvent, l'historien se contente de déplorer les lacunes de sa documentation écrite, en oubliant qu'il peut puiser librement dans les souvenirs des personnes âgées, dans ce *capital innommé* qu'on appelle expérience ou mémoire. Pour les disciplines historiques qui sont « en train de naître » ou de se développer — par exemple l'histoire de la santé <sup>4</sup> ou l'histoire de la vie quotidienne — c'est une source irremplaçable en raison de la médiocrité des sources écrites et de l'impossibilité d'atteindre autrement *l'invisible quotidien* <sup>5</sup>.

II. — De telles enquêtes supposent une méthode rigoureuse. Il faut choisir la population qu'on veut privilégier — par exemple, tel groupe de hauts fonctionnaires —, définir des thèmes directeurs, qui guident l'interview, choisir un *directeur* d'études qui établit un programme et « prépare le terrain », former les enquêteurs de haut niveau qui doivent « dialoguer », parfois envoyer auparavant un « questionnaire » ou un canevas écrit, solliciter après l'interview des notes écrites sur tel ou tel point, provoquer même le versement ou le dépôt d'archives privées (correspondances, notes, documents « significatifs » qui ne viennent jamais dans les dépôts publics, par exemple les agendas ou carnets de rendez-vous), parfois même déclencher chez l'enquêté la volonté d'écrire des « fragments de mémoires »... Une méthodologie de l'enquête doit être mise au point si l'on veut éviter un taux élevé d'échec :

1. Il conviendrait de confronter l'expérience tirée de ces différentes formes d'enquêtes afin de profiter de l'acquis psychologique. A noter qu'aux États-Unis des enquêtes ont été menées auprès des savants âgés par les historiens des sciences : notre retard est grand en ce domaine, et les manuels d'archivistique ignorent ces problèmes.

2. Cf. « Pour une prospective de l'histoire », *Revue historique*, 1973, p. 119-130.

3. Rappelons les souvenirs de G. Wormser, directeur du cabinet de Clemenceau, lors d'une journée d'études de l'Institut français de Sciences administratives (1973).

4. L'histoire de l'accouchement suppose des enquêtes auprès des médecins de campagne âgés, qui ont pu observer les pratiques archaïques des bonnes mères de village.

5. Selon l'expression de M. Paul Leuilliot.

— En premier lieu une bonne connaissance du milieu, de ses rites, est nécessaire : on n'enquête pas auprès d'un préfet de la Résistance comme auprès d'un militant syndicaliste ; il faut des schémas de biographie « vraisemblables », quelques idées de derrière la tête (dans la vie d'un haut fonctionnaire, il y a quelques temps forts, quelques périodes de crise vécues intensément), il faut aussi certaine expérimentation pour un groupe donné (une enquête exploratoire, c'est-à-dire pratiquer l'interview libre de quelques personnes avant de définir la méthode suivie).

— En second lieu il faut déterminer un certain degré de confiance, notamment en protégeant pendant x années le *secret* de l'enquête quand il s'agit d'affaires confidentielles, ou personnelles : ces archives sont constituées en dehors de toute idée d'exploitation immédiate et l'enquêté doit fixer lui-même la durée de non-communicabilité<sup>1</sup>. Le degré de confiance est lié également à l'amour-propre professionnel, et il faut pour chaque population-cible des « comités » qui couvrent l'opération et provoquent la confiance.

— En troisième lieu, dans la technique de l'enquête, il est nécessaire d'éviter les perturbations qui faussent le témoignage ou affaiblissent sa validité ; les perturbations peuvent être dues à l'attitude de l'enquêteur — trop directif, ou indifférent au son des paroles —, à celle de l'enquêté — qui joue de ses trous de mémoire ou manque de confiance —, à la difficulté de communiquer entre générations, d'exprimer une réalité qui fuit (le discours est moins adapté que l'écrit pour transmettre certaines formes de souvenir), à la difficulté de résumer une vie, d'exprimer une masse de connaissance sur des choses « qui vont de soi » (c'est pour cela qu'il faut soigneusement préparer le terrain par l'envoi d'un questionnaire, et combiner interview et notes écrites postérieures). Mais le principal obstacle tient à la difficulté — et pour l'enquêteur et pour l'enquêté — de trier dans cette masse de « connaissances » ce qui est important aux yeux de l'historien présent, mais aussi pour l'historien futur dont les besoins, dans 30 ou 50 ans, sont quasi imprévisibles<sup>2</sup> : or, ce qui est souvent le plus important pour l'historien, c'est ce dont on a peine à se souvenir, ce dont on ne veut guère se souvenir (par exemple, dans le domaine de la vie quotidienne concrète, le rythme du changement de linge avant 1914) précisément parce que l'écart avec le présent vécu par la personne âgée est très grand : on se heurte nécessairement à quelque censure, ce qui implique une certaine « surveillance » du dialogue, et parfois le recours à des « compléments d'enquête » par écrit (il est parfois plus facile de *dire* sur le papier, car on peut se reprendre, jouer ou ruser avec les mots, etc...) : la mémoire des personnes âgées est chose étonnante, et il faut montrer dans

1. L'enquêté peut mettre en cause des personnes vivantes, il doit pouvoir juger librement autrui, et parler librement de lui-même ; il faut donc des garanties de discrétion, et surtout de non-communicabilité avant un long délai (30 ou 40 ans...). Ceci pose le problème du choix du centre de dépôt des documents (Archives de France ?).

2. Sur ce problème, cf. « Pour une prospective de l'histoire », art. cité, p. 120.

de telles enquêtes une certaine prudence et une certaine *sûreté* psychologique (il y a des choses qu'on ne dit pas).

— En quatrième lieu, la constitution de telles archives est une opération coûteuse <sup>1</sup> : il faut donc mener des études sur l'optimisation de telles enquêtes, par exemple maximiser la rentabilité en les menant dans des « secteurs » pour lesquels on ne dispose pas d'archives, ou dans lesquels l'écart entre les archives imprimées ou écrites et la pratique réelle est trop grand pour que l'histoire puisse en être sérieusement entreprise. Il faut donc développer la *recherche* sur de telles enquêtes :

— définir les méthodes psychologiques, étudier les rôles de l'enquêté et de l'enquêteur, au besoin enquêter, après l'interview, auprès de l'enquêté pour saisir ce que cet effort brutal de mémorisation lui a coûté, psychologiquement et physiquement <sup>2</sup>, et comment on peut améliorer la « communication » ;

— chercher à préciser les besoins de l'historien d'aujourd'hui dans le secteur d'enquête, et à prévoir — dans la mesure du possible — quelles seront les exigences de l'historien futur, ce qu'il pourra saisir dans de telles *archives orales* (ce qui conduira à faire des fiches de synthèse) ;

— surtout améliorer la formation de l'enquêteur (quand il n'est pas historien de métier) : sa qualité, sa disponibilité, sa science psychologique, sa prudence, sa capacité d'approfondissement, déterminent en partie la fiabilité du témoignage <sup>3</sup> ; il faut donc choisir et former avec soin ces « conservateurs » d'archives orales qui doivent posséder de solides connaissances dans le secteur d'enquête.

III. — C'est toute une politique « programmée » de conservation qu'il convient de mettre en œuvre, assez proche, finalement, de l'Inventaire des richesses d'art de la France : on veut sauvegarder ici les *monuments* de l'expérience, et notamment l'expérience « professionnelle », ce en quoi se résume parfois une vie, de même qu'en 1850-1870 on s'employa à recueillir les légendes et chansons populaires. Sans doute l'expérimentation jusqu'à présent est-elle insuffisante, on n'a guère entrepris que des enquêtes fragmentaires, à buts limités et exploitation immédiate, et l'historien est en général ignorant

1. Il faudrait évoquer les problèmes techniques de conservation des bandes d'enregistrement, qui sont encore mal connus, car on n'a pas le recul nécessaire (sur ce problème des archives sonores, cf. J. Thevenot, « Les machines parlantes », in *L'Histoire et ses méthodes*, 1961, p. 812). La transcription par écrit peut être une nécessité technique de conservation.

2. On considère nécessairement l'enquêté comme quelqu'un « qui doit bientôt disparaître », on le distrait de ses recherches en cours (les historiens ne laissent point de souvenirs, ni les scientifiques), etc...

3. La psychologie de l'enquêteur mérite d'être étudiée très attentivement : peut-être faut-il dans certains cas choisir des personnes relativement âgées pour éviter tout risque d'incompréhension.

de ces méthodes. Sans doute les difficultés psychologiques d'une telle entreprise ne doivent-elles pas être sous-estimées : il n'est pas aisé d'obtenir les *souvenirs* d'un haut fonctionnaire ou d'un médecin, et l'entreprise a nécessairement un caractère aléatoire (on ne sait pas, a priori, ce que peut *rendre* tel enquêté, tant les modes de la mémoire sont différents d'un sujet à l'autre). Mais ces difficultés parfaitement prévisibles ne doivent nullement empêcher la collecte d'archives orales dans tel ou tel secteur, la sauvegarde de ce *patrimoine* d'expérience ; l'évolution du monde actuel est trop rapide pour qu'on ne cherche point à conserver ces repères qui ont une valeur irremplaçable et il est urgent d'*expérimenter* une telle méthode : c'est une question de volonté plus que de pratique. Les historiens traditionnellement ont quelque scrupule à se détacher du document écrit — alors que les archives orales, dans certains secteurs, constituent la seule base *solide* (les historiens locaux le savent bien) : or le questionnaire de l'historien s'allonge démesurément, sa curiosité est aujourd'hui presque sans limites, il s'intéresse au perçu, au vécu, plus qu'à l'objet ou à l'événement<sup>1</sup> ; les archives orales peuvent seules lui permettre de consolider son questionnaire<sup>2</sup> et d'être indépendant des matériaux écrits : les souvenirs d'un médecin qui veut bien parler ont plus de signification qu'une masse d'archives...<sup>3</sup> Une politique volontariste de l'histoire ne peut négliger une telle chance : toute planification de l'histoire doit tenir compte de la nécessité de constituer ces *archives orales*.

Guy THUILLIER,  
conseiller référendaire  
à la Cour des Comptes.

1. Rappelons Paul Valéry : « Dans une histoire méthodiquement dressée, il y aurait des pages blanches — des lacunes, faisant voir que le corps des faits nécessaires à un instant donné n'est pas omis, mais que certains sont inconnus — ou indéterminés » (*Cahiers*, t. V, p. 265) : or les archives orales permettent de discerner ces *lacunes*, de déterminer les pages blanches.

2. Il y aurait même des effets récurrents sur la conservation des archives écrites : on serait, à la suite de telles enquêtes, amené à conserver des documents traditionnellement dédaignés, par exemple des feuilles d'emploi du temps, des carnets de rendez-vous, des documents permettant de retracer la vie quotidienne d'un bureau, etc...

3. Le Comité d'histoire de la Sécurité Sociale, présidé par M. Pierre Laroque, président de Section au Conseil d'État, a demandé en 1975 à M<sup>me</sup> Dominique Schnapper, Maître assistant à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, de bien vouloir diriger une enquête sur la constitution d'*archives orales* sur les débuts de la Sécurité sociale. Il serait souhaitable que de telles enquêtes puissent être faites pour les débuts du syndicalisme des fonctionnaires ou la fonction publique avant 1940.